



# MODALITÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE

## Projet Mistral - Développement de la production décarbonée sur le site Marcegaglia Fos-sur-Mer

### SOMMAIRE

1. Les engagements de Marcegaglia à l'issue du débat public .....	2
1.1 Contexte : le débat public de zone « Fos-Berre Provence ».....	2
1.2 Les engagements pris pour la concertation continue .....	2
2. Objectifs de la concertation continue .....	2
2.1 Un cadre légal à double niveau .....	2
2.2 Les objectifs de la phase de concertation continue .....	2
3. Les thématiques prioritaires de la concertation continue.....	3
4. Les modalités de la concertation continue .....	4
4.1 Calendrier d'ensemble.....	4
4.2 Actions déjà engagées.....	5
Mise à jour du site internet (mars 2026).....	5
Réunion publique de zone (3 février 2026).....	5
Première lettre d'information (mars 2026) .....	5
Visite du site (mars 2026).....	6
4.3 Actions prévues.....	7
Deuxième lettre d'information (mai 2026) .....	7
Réunions publiques dans le cadre de la consultation parallélisée.....	7
Participation aux instances de dialogue .....	7
Participation continue aux instances locales .....	7
5. Interface avec les autres projets de la zone .....	8
5.1 Le protocole d'accord inter-projets.....	8
5.2 Articulation avec la concertation continue de zone.....	8



## 1. Les engagements de Marcegaglia à l'issue du débat public

---

### 1.1 Contexte : le débat public de zone « Fos-Berre Provence »

Dans le cadre du débat public « Fos-Berre Provence : un avenir industriel en débat », débat de zone organisé par la CNDP et portant sur plusieurs projets industriels du territoire, Marcegaglia a participé de manière très active afin de garantir une information complète et transparente sur le projet Mistral.

Les échanges menés ont confirmé les fortes attentes du public : disposer d'informations fiables, comprendre les effets cumulés des projets, appréhender les impacts sur l'environnement, les mobilités et les ressources, mais aussi en matière de retombées économiques locales et les conditions pour leur mise en œuvre. Tout au long du processus, le public a exprimé un intérêt marqué pour la démarche environnementale du projet et pour sa contribution à la réduction des émissions de la filière sidérurgique. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et constructif, sans objection directe à la réalisation du projet Mistral.

C'est dans ce contexte que Marcegaglia a confirmé sa décision de poursuivre le développement du projet Mistral, en s'inscrivant dans une démarche durable, transparente et participative. La clôture du débat public ne marque pas une fin mais ouvre une nouvelle phase de travail partagé, de la réalisation des études environnementales et techniques, puis du suivi en continu du projet, aux côtés des services de l'État, des collectivités, des acteurs associatifs, industriels et des citoyennes et citoyens.

### 1.2 Les engagements pris pour la concertation continue

Dans le cadre de la concertation continue, et d'ici au dépôt des demandes d'autorisations environnementales et du permis de construire, Marcegaglia s'est engagée à :

- Définir les modalités de poursuite du dialogue avec le public dans le cadre de la concertation continue, en lien avec les garantes désignées par la CNDP, Mesdames Laporte et Richard-Ferroudji, conformément à leur lettre de mission.
- Informer le public des suites du projet et notamment de ses choix technologiques, dans une logique de transparence, en lien avec les engagements pris dans le cadre de la réponse du maître d'ouvrage au débat public.
- Poursuivre les échanges avec les acteurs du territoire mobilisés sur les enjeux d'impacts industriels, notamment PICTO et le SPPPI.
- Poursuivre le travail et la dynamique engagée avec les autres projets industriels voisins, notamment dans le cadre de l'analyse des effets combinés entre projets.



## 2. Objectifs de la concertation continue

---

### 2.1 Un cadre légal à double niveau issu de la loi Industrie verte

Le projet Mistral s'inscrit dans un cadre de concertation à double niveau : celui du projet et l'approche globale des territoires.

Au niveau de la zone, le projet a été intégré au débat public « Fos-Berre Provence : un avenir industriel en débat », débat global organisé par la CNDP portant sur plusieurs projets industriels du territoire. À l'issue de ce débat, la CNDP a désigné Mesdames Laporte et Richard-Ferroudji comme garantes, pour la concertation continue propre au projet Mistral. Mme Richard-Ferroudji est par ailleurs garante de la concertation continue globale avec M. Fourmy et M. Regad.

Au niveau du projet, Marcegaglia s'inscrit dans le dispositif de la loi Industrie verte du 23 octobre 2023. Une concertation continue sur le projet fait suite au débat public, jusqu'à l'ouverture de la consultation, qui prévoit une procédure d'instruction et de consultation du public parallélisées pour le traitement de la demande d'autorisation.

### 2.2 Les objectifs de la phase de concertation continue

Dans ce double cadre, la concertation continue a pour objectifs de :

- Garantir la continuité de l'information et du dialogue entre la clôture du débat public de zone et l'ouverture de la consultation du public, prévue à la suite du dépôt des demandes d'autorisations environnementales et du permis de construire, attendu dans la deuxième quinzaine de mai 2026.
- Donner suite aux engagements pris par Marcegaglia à l'issue du débat public, notamment en matière de transparence sur les choix technologiques et les études en cours.
- Approfondir les thématiques qui n'ont pu être traitées en détail dans le cadre du débat de zone, en raison de son périmètre territorial et multi-projets.
- Maintenir un dialogue régulier avec les acteurs du territoire ; collectivités, associations, riverains, acteurs industriels et institutionnels ; et les tenir informés des évolutions du projet.
- Assurer une cohérence avec les démarches de concertation menées par les autres projets de la zone, dans le cadre du protocole d'accord conclu entre Marcegaglia, GravitHy et Néocarb.



### **3. Les thématiques prioritaires de la concertation continue**

---

Le débat public global n'ayant pas permis d'échanger en détail sur certains enjeux spécifiques au projet Mistral, Marcegaglia propose que la concertation continue traite prioritairement des sujets suivants :

#### **Avancement du projet et des études**

- État d'avancement des études techniques et environnementales, en lien avec le calendrier d'instruction.
- Évolutions technologiques du projet depuis le débat public.
- Calendrier de la procédure d'autorisation environnementale et du permis de construire.
- Plan de financement du projet et éventuelles subventions publiques

#### **Impacts environnementaux et effets combinés**

- Gestion des poussières et émissions atmosphériques.
- Gestion de l'eau : utilisation ou non de l'eau de mer, circuits de refroidissement.
- Séquence Eviter, Réduire et Compenser
- Effets combinés avec les projets voisins (GravitHy, Néocarb) : analyse et suivi des impacts cumulés sur la zone industrialo-portuaire.

#### **Emploi, formation et retombées économiques locales**

- Évolution des besoins en recrutement ou de reconversion sur le territoire et dans le cadre du projet.
- Partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle locaux.
- Retombées économiques pour les entreprises et sous-traitants de la zone.

#### **Logistique et mobilités**

- Utilisation du ferroviaire pour l'approvisionnement et l'évacuation des produits.
- Circulation routière liée au chantier et à l'exploitation.
- Coordination avec les projets voisins sur la mutualisation des accès et des infrastructures de desserte.

## 4. Les modalités de la concertation continue

### 4.1 Calendrier du projet Mistral

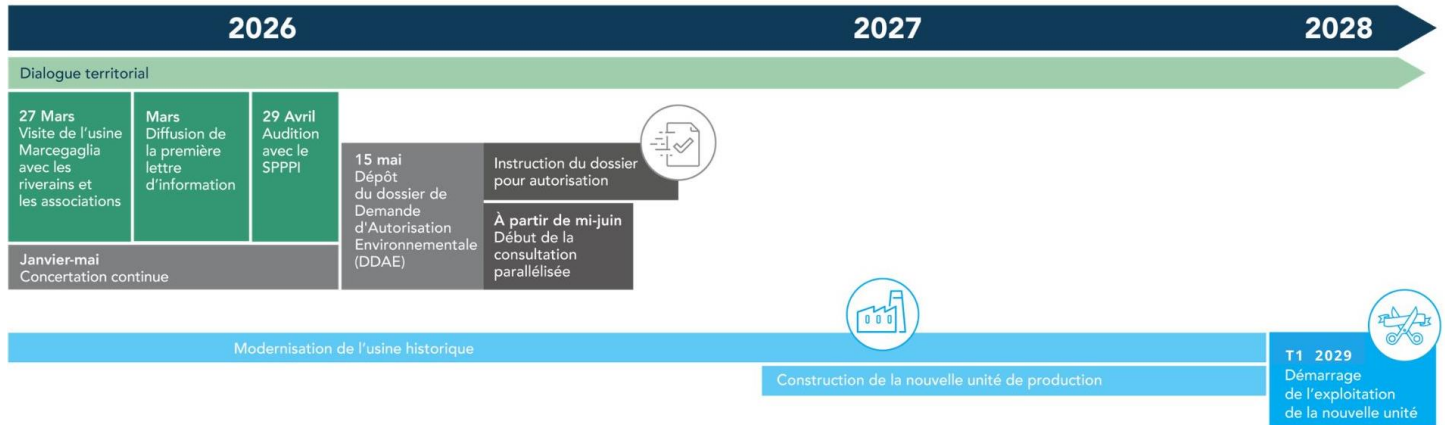


Figure 1 - Calendrier général du projet Mistral

#### Tableau de bord du continuum participatif (mars - septembre 2026)

Modalité	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août-Sept.
Mise à jour du site internet	✓					
Réunion publique de zone (3 février)	✓					
Lettre d'information n°1	✓					
Visite du site (avec FNE PACA)	✓					
Audition SPPPI			•			
Lettre d'information n°2			•			
Dépôt demandes d'autorisations			◇			
Réunion publique – ouverture consultation					•	
Participation concertation continue globale	→	→	→	→	→	→

✓ Action déjà réalisée • Action prévue ◇ Jalon réglementaire → Action continue



## 4.2 Actions déjà engagées

### Mise à jour du site internet (mars 2026)

Le site internet de Marcegaglia Fos-sur-Mer a été mis à jour en mars 2026, afin de :

- Mettre à jour la description du projet au regard des évolutions issues du débat public et des avancées techniques récentes.
- Améliorer l'accessibilité de l'information pour le public et adapter l'arborescence à la phase de concertation continue.
- Présenter l'ensemble des documents et éléments d'information portés à la connaissance du public pendant le débat de zone.
- Présenter les modalités de la concertation continue et les séquences prévues : visites, lettres d'information, réunions publiques.
- Mettre à disposition un espace de questions / réponses.

Le site disposera dans les prochaines semaines d'une nouvelle vue 3D du projet permettant au public de visualiser le futur site dans son ensemble, comprenant la seconde unité de production et son insertion sur la zone industrialo-portuaire.

### Réunion publique conjointe (3 février 2026)

Sur recommandation des garantes, Marcegaglia a participé à une réunion publique le 3 février 2026, aux côtés de GravitHy et Néocarb, à Fos-sur-Mer. Réunissant plus de 70 personnes, cette réunion a permis d'évoquer en détail le projet Mistral, son état d'avancement, ainsi que les synergies en cours entre les différents projets de la zone.

Cette réunion a notamment permis d'annoncer la signature d'un protocole d'accord entre les trois projets, portant sur plusieurs enjeux structurants partagés :

- Mutualisation des accès routiers et des infrastructures de desserte.
- Réponses sur l'absence de prélèvements d'eau de mer dans le projet.
- Coordination sur les enjeux logistiques.
- Économie circulaire : étude de la possibilité d'un captage du CO<sub>2</sub> issu du processus de production de Marcegaglia et de sa valorisation dans le cadre du projet Néocarb ; identification des synergies possibles en matière d'approvisionnement en intrants (eau, électricité, gaz) ; exploration des possibilités de valorisation des co-produits de GravitHy.
- Mutualisation et optimisation des services et infrastructures collectifs pour la phase chantier comme pour la phase opérationnelle : sécurité, sûreté, infrastructures communes.
- Coordination dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale (permitting), afin de garantir une cohérence écologique et environnementale globale entre les projets.

### Première lettre d'information (mars 2026)

Sur recommandation des garantes, Marcegaglia a réalisé une première lettre d'information, diffusée fin mars 2026 sur le site internet et transmise par liste de diffusion aux personnes souhaitant être informées des actualités du projet.

Cette première lettre d'information a permis de rappeler les conclusions de Marcegaglia à l'issue du débat public, les engagements pris dans le cadre de la concertation continue, l'état d'avancement des études et les actualités du projet.



### **Visite du site (mars 2026)**

Dans le cadre de la concertation continue, Marcegaglia a organisé, en collaboration avec FNE PACA, une visite du site de Fos-sur-Mer en présence du SPPPI, d'Atmosud, de FNE 13, d'un représentant de la métropole et de représentants d'entreprises en lien avec les activités de Marcegaglia.

Réunissant une trentaine de personnes, cette séquence a permis d'évoquer plus en détail le contexte du projet Mistral, les technologies retenues, les enjeux logistiques et la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). Les participants ont également pu visiter l'aciérie existante et le site envisagé pour la seconde unité de production.

### **4.3 Actions prévues**

#### **Deuxième lettre d'information (mai 2026)**

Selon l'état d'avancement du projet et les actualités liées à la procédure d'autorisation, Marcegaglia publiera une seconde lettre d'information au mois de mai 2026, préalablement au dépôt des demandes d'autorisations. Cette lettre permettra notamment de présenter les grandes lignes des études environnementales conduites et d'informer le public des prochaines étapes réglementaires.

#### **Participation continue aux instances locales**

En continu jusqu'au dépôt des demandes d'autorisations, Marcegaglia s'engage à :

- Répondre aux questions posées en ligne sur le site internet du projet.
- Participer aux instances locales pertinentes, notamment aux activités du SPPPI et de PIICTO. Marcegaglia a notamment pris l'engagement d'adhérer à l'association PIICTO, pour travailler plus durablement avec la plateforme, au-delà du cadre du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques).
- Participer, le cas échéant, à certaines modalités de la concertation continue des projets voisins Gravithy et Néocarb, ainsi qu'à la concertation continue globale de zone animée par les garantes.



## **5. Interface avec les autres projets de la zone**

---

Le projet Mistral s'inscrit dans un territoire particulièrement dynamique, où plusieurs projets industriels d'envergure sont en cours de développement simultané. Marcegaglia considère cette dimension collective comme un élément structurant de sa démarche de concertation.

### **5.1 Le protocole d'accord inter-projets**

La signature du protocole d'accord entre Marcegaglia, GravitHy et Néocarb, annoncée lors de la réunion publique du 3 février 2026, constitue le cadre opérationnel de cette coordination. Elle traduit la volonté des trois maîtres d'ouvrage de travailler ensemble sur les enjeux partagés, qu'il s'agisse de logistique, d'économie circulaire, d'infrastructures communes ou de cohérence environnementale.

### **5.2 Articulation avec la concertation continue de zone**

Les garantes désignées par la CNDP, Mesdames Laporte et Richard-Ferroudji, assurent un rôle de coordination entre la démarche de concertation continue du projet et la concertation continue globale. Marcegaglia s'engage à prendre une part active dans ce cadre collectif.

En particulier :

- Marcegaglia participera, le cas échéant, à toute réunion sur les impacts territoriaux cumulés organisée avec les projets Carbon, GravitHy et Néocarb ou dans le cadre d'une autre concertation continue.
- Marcegaglia contribuera à tout débat ou dialogue territorial organisé à l'échelle de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.
- En revanche, il n'est pas envisagé à ce stade la création d'un comité de suivi commun à l'ensemble des projets en phase de concertation continue.